

**Mairie de BOUCAU
Le Maire**

**à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
à Monsieur le Préfet des Landes,**

Mathieu HORN

Objet : Incident industriel du 7 septembre 2026 sur le site de CELSA France – demande d’information, d’évaluation des impacts et de renforcement de la surveillance de la qualité de l’air à Boucau

**Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
Monsieur le Préfet des Landes,**

Monsieur le Préfet,

Le 7 septembre 2026, un incident industriel est survenu sur le site de CELSA France, au port de Bayonne.

Selon les éléments communiqués par l’entreprise et relayés dans plusieurs publications, cet événement aurait été plus important qu’un épisode habituel et aurait entraîné la dispersion de particules de chaux ou d’hydroxyde de calcium.

Ces substances étant susceptibles d’être irritantes pour les voies respiratoires, la peau et les yeux, cet événement suscite légitimement des interrogations parmi les habitants des communes riveraines du port de Bayonne et de l’estuaire de l’Adour.

En tant que Maire de Boucau, je souhaite m’assurer que la santé des habitants et la qualité de l’environnement n’ont pas été négativement impactées par cet incident.

À ce jour, la seule information publique que j’ai pu identifier figure sur le site du S3PI Estuaire de l’Adour, dans la rubrique consacrée aux nuisances et signalements de l’année 2026. Cette information ne paraît toutefois pas suffisante pour permettre aux élus et aux habitants de Boucau de comprendre précisément la nature de l’événement, les substances concernées, l’étendue géographique potentielle des retombées, les mesures réalisées et les éventuelles précautions à prendre.

Dans ce contexte, je vous remercie de bien vouloir vérifier et me préciser :

- si des mesures de surveillance, de prélèvement ou d’analyse ont été engagées dans l’air, sur les sols ou sur d’éventuels dépôts ;
- si des mesures spécifiques ont été réalisées sur le territoire de Boucau ou à proximité immédiate de la commune ;
- si un éventuel impact sur la qualité de l’air, les sols, les équipements publics, les habitations ou les espaces fréquentés par les Boucalais a été recherché ;

- quelles étaient les conditions météorologiques au moment de l'incident et quelle a été la trajectoire supposée des fumées, poussières ou particules ;
- quelles mesures correctives ont été prises par l'exploitant afin d'éviter le renouvellement d'un tel événement ;
- quelles suites les services de l'État envisagent de donner à cet incident.

Je souhaite également connaître la nature précise de l'activité, de l'opération ou du procédé ayant conduit à cet incident. Il convient notamment de confirmer que cette activité, ainsi que les substances manipulées et les conditions de production concernées, sont bien expressément couvertes par les autorisations administratives applicables au site de CELSA France, notamment au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

À ce titre, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer :

- si l'entreprise CELSA France était autorisée à réaliser l'opération ou le type de production à l'origine de l'incident ;
- sur quel fondement réglementaire cette activité est autorisée ;
- quelles prescriptions encadrent cette activité, en particulier en matière de prévention des émissions, de surveillance environnementale, d'alerte des collectivités et d'information des populations ;
- si les conditions de l'incident révèlent un éventuel écart aux prescriptions applicables ;
- le cas échéant, quelles mesures de contrôle, de mise en demeure ou de sanction sont envisagées.

Au-delà de cet événement, cette situation rappelle la nécessité d'un dispositif de surveillance environnementale à la hauteur des enjeux du territoire.

Il apparaît désormais indispensable d'engager l'installation de capteurs permanents de mesure de la qualité de l'air à Boucau, à des emplacements choisis en concertation avec la commune, notamment à proximité des zones d'habitation, des établissements accueillant des enfants, des équipements publics et des secteurs les plus susceptibles d'être exposés aux activités industrielles et portuaires.

Ce dispositif doit permettre de disposer de données objectives, régulières et directement exploitables en cas d'incident. Il doit également s'accompagner :

- d'une information immédiate de la commune lorsqu'un événement industriel est susceptible d'avoir un impact sur son territoire ;
- d'une transmission régulière des données de mesure aux services municipaux ;
- d'une publication accessible des résultats sur le site internet de la commune ;
- d'explications simples, régulières et compréhensibles pour les habitants ;
- d'une procédure d'alerte claire, connue de tous, précisant les rôles de l'exploitant, des services de l'État, du S3PI, des organismes de surveillance de la qualité de l'air et des collectivités ;
- d'une communication transparente sur les incidents, les mesures prises, les résultats des analyses et les suites apportées.

Il ne s'agit pas d'alimenter une polémique inutile. Il s'agit de garantir aux Boucalaises et aux Boucalais une information fiable, rapide, transparente et compréhensible, fondée sur des mesures réelles et non sur de simples appréciations générales.

La santé des habitants, la qualité de leur environnement et la confiance dans l'action publique exigent que toute situation susceptible de présenter un risque soit évaluée avec rigueur, portée à la connaissance des collectivités concernées et expliquée clairement à la population.

Je vous demande donc qu'une réunion soit organisée dans les meilleurs délais avec les services de l'État, les représentants de CELSA France, le S3PI Estuaire de l'Adour, les organismes compétents en matière de surveillance de la qualité de l'air et les communes concernées. Cette réunion devrait permettre de présenter les circonstances de l'incident, les mesures et analyses réalisées, les résultats disponibles, les responsabilités de chacun ainsi que les modalités de mise en œuvre d'une surveillance pérenne et d'une information directe des habitants.

La commune de Boucau est naturellement prête à participer pleinement à cette démarche constructive, indispensable à la protection de la population et à la transparence attendue sur un territoire marqué par la présence d'activités industrielles et portuaires.

Dans l'attente de vos réponses et des suites que vous entendrez donner à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Maire de Boucau
Mathieu HORN

Copie à :

Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Madame la Présidente du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles
– S3PI Estuaire de l'Adour
Agence Régionale de Santé Aquitaine
DREAL Aquitaine